

Les vaccins, marchandises ou biens communs ?

Les questions brûlante de l'heure

Comment faire pour vacciner plus et plus vite tous ceux qui le souhaitent ?
Et si la production pouvait être démultipliée partout dans le monde, pourquoi cela n'est-il pas fait ?
Pourquoi continuons-nous à être confrontés tantôt à une concurrence féroce, tantôt à des montages d'alliances d'intérêts étroits, financiers, économiques, politiques voire géostratégiques ?
Les multinationales pharmaceutiques qui ont mis au point des vaccins ou sont engagées dans cette voie, peuvent-elles garder le monopole sur la propriété de produits dont on a dit qu'ils devaient être **des biens communs universels** ?

Une autre voie est possible, d'autres voix s'expriment

De nombreuses voix, et pas des moindres, évoquant l'urgence et l'ampleur de cette pandémie, s'expriment en faveur de la levée de **ces monopoles** exercés sur la propriété intellectuelle des vaccins (les fameux brevets sur 20 ans).

- Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies a apporté dès le mois de novembre 2020, son soutien à l'idée d'une licence obligatoire. L'ONU en appelle même à repenser la propriété intellectuelle.
- Dès la mi-juin 2020, Emmanuel Macron avait défendu cette vision « *d'un bien public mondial dont l'accès doit être octroyé au plus grand nombre* » tout en rappelant qu'il serait « *logique que les efforts de recherche soient récompensés* ». Il est vrai que l'américain Pfizer escompte pas moins de 15 milliards de dollars de revenus en 2021.
- Dès le 06 02 2021, plusieurs élus du parti communiste français, dont leur secrétaire national, rejoint par d'autres responsables politiques de l'opposition, manifestaient et réaffirmaient que « *le sujet est trop grave pour laisser les brevets aux mains d'intérêts privés...* ».
- Plus récemment, le 11 02 2021, dans une tribune dans *Le Monde* une centaine de philosophes, scientifiques, juristes et politistes demande un régime spécial et temporaire pour les droits de propriété intellectuelle sur ces vaccins, notamment à ARN, afin de les rendre disponibles à tous : « *...ces vaccins doivent être produits dans tous les laboratoires pouvant être équipés de manière adéquate, et les techniques brevetées doivent être rendues disponibles aussi librement que l'était le génome du SARS-CoV-2 en janvier 2020...* »¹
- De nombreuses autres voix se sont exprimées sur le sujet. Surtout venant des profils issus des sciences sociales ou des organismes multilatéraux, ceux ouverts sur l'humanitaire et la solidarité internationale.
- L'expression majoritaire de nos collègues de santé publique porte plutôt sur des approches épidémiologiques ou sur des thématiques classiques. Des vaccins considérés comme des biens communs, ça leur parle. Mais ils ne s'engagent pas sur la remise en cause de la propriété intellectuelle privée. Sujet trop politique ?

Le gouvernement français reconnaît mais ne veut pas toucher à la sacro-sainte propriété privée

« *Lever les brevets protégeant les vaccins était une fausse bonne idée* », a déclaré la ministre de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher, sur une radio publique le 07 02 2021.

Le chef de l'Etat français reconnaît un "goulot d'étranglement" dans la production de vaccins au niveau mondial et dans la distribution et a proposé que le G7 s'entende pour donner un "mandat commun" à l'OMS et à l'OMC pour "lever les barrières" à l'accès au vaccin, considéré comme un "bien commun", tout en insistant sur "la transparence sur le prix des vaccins de la part des industriels", dans son intervention devant le Conseil de sécurité des Nations unies le 17 02 2021. Allez comprendre le langage du « en même temps », le double discours et l'art de l'esquive !

¹ Les vaccins contre le Sars- Cov-2 doivent être considérés comme des biens publics mondiaux. Collectif Le Monde 11 02 2020

Lever le frein du brevet, l'histoire l'a prouvé, la conjoncture l'exige

Faut-il rappeler que :

- ce que l'on appelle trop facilement une prouesse scientifique est d'abord la résultante de décennies de formations, de travaux, d'investissements dans la recherche fondamentale, de crédits et d'aides, à tous niveaux. Un engagement financier pour l'essentiel public qu'on ne peut oublier,
- les Etats des pays riches ont, dès le début de la pandémie, contribué financièrement et grandement. Tout en assurant les risques, sans contreparties ni garanties. Et même là, ils n'ont pas réussi à avoir tous les vaccins espérés, ni les doses en quantités malgré les contrats réguliers ou parallèles,
- les Etats des pays en voie de développement attendent ou attendront leur tour. Forcément maigre à cette date malgré les efforts de l'OMS et de certains pays : « *jusqu'à maintenant, 10 pays seulement ont administré 75% de tous les vaccins anti-Covid, alors que plus de 130 pays n'ont pas reçu une seule dose et que les personnes touchées par les conflits et l'insécurité courent un risque particulier d'être laissées pour compte* »².
- les règles de l'OMC prévoient bien des leviers pour faire face aux situations d'urgence et celles où la santé publique est en jeu. En effet, et grâce au mécanisme dérogatoire de la licence obligatoire ou licence d'office, un Etat membre de l'OMC peut lever un brevet pour une période donnée afin de donner à un autre industriel le droit de produire quand la firme détentrice du brevet n'est pas en mesure de fournir les volumes nécessaires³.
- pour les pays les moins nantis, il existe en plus un système dérogatoire, valable jusqu'en 2033, qui les autorise à ne pas appliquer ces règles s'agissant des produits pharmaceutiques.
- le précédent du sida, dans les années 1990, a bien montré qu'il était possible de débloquer l'usage des génériques, non par égard pour les pays touchés (25% de la population en Afrique) mais sous la menace pour la sécurité aux Etats-Unis et en Europe.

Est-ce là une question secondaire, un abord risqué ou une zone rouge ?

Des leviers pour produire plus et élargir une accessibilité aux vaccins pour tous, à la hauteur d'une pandémie, existent. « *La peur des variants peut-elle conduire les Etats du Nord à lâcher du lest sur les brevets pour vacciner au plus vite et partout dans le monde ? En tout état de cause, cette épidémie doit favoriser une discussion critique sur l'économie pharmaceutique et la façon dont elle rencontre ou non la logique de santé publique...* », comme le rappelle la sociologue spécialiste des questions de propriété intellectuelle Gaëlle Krikorian⁴.

Nous nous joignons à toutes les voix qui s'élèvent en espérant bien d'autres interventions et positionnements. Nous veillerons, autant que possible, à ne pas nous laisser nous renfermer sur nous-mêmes ou divaguer sur des questions collatérales.

Lesquelles des exigences l'emporteront, celles du monde d'avant ou celles du monde espéré ?

«...Il est temps de s'intéresser au cœur du réacteur et à la façon dont l'argent est utilisé, pour remettre à plat le système »⁵. Qu'on le veuille ou pas, qu'on en appelle à la morale ou à la raison, à la solidarité ou au chacun pour soi, le virus est là, et se balade à sa guise au-delà de toutes nos murailles.

Une autre voie est possible

O Brix, pour les colibris le 17 02 2021

2 Selon le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, devant le Conseil de sécurité en faveur d'un Plan mondial de vaccination contre la pandémie de Covid-19, réuni 17 02 2021,

3 Confère Adpic2001 (Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce).

4 Gaëlle Krikorian « L'OMC pourrait décider que la propriété intellectuelle ne s'applique pas aux produits Covid-19 ». Le Monde 11/02/2021

5 Idem